

TRANSITION ÉNERGETIQUE DES LIEUX DE MUSIQUES ACTUELLES

EN RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE



CRÉDITS

Le présent document est une publication des partenaires État, Centre national de la musique, Région Nouvelle-Aquitaine, et RIM. Toute utilisation, reproduction, totale ou partielle, est soumise à l'utilisation du crédit « Sources : APPEL À PROJETS 2021 - État - Centre national de la musique - Région Nouvelle-Aquitaine - RIM ».

FEVRIER 2021

*Plus d'informations sur le site
<http://musiquesactuelles-na.org/>*

CRÉATION GRAPHIQUE

Watson Moustache

Sommaire

1 - Présentation de l'appel à projets	2
1.1 - Objectifs de l'appel à projets	2
1.2 - Projets cibles	3
1.3 - Nature de l'aide	3
1.4 - Critères d'éligibilité et bénéficiaires	3
1.5 - Critères d'appréciation et autoévaluation	4
1.6 - Montant de l'aide et cofinancement.....	6
2 - Modalités de réponse et instruction des dossiers.....	6
2.1 - Modalités de réponse.....	6
2.2 - Sélection et instruction des dossiers	7
2.3 - Accompagnement et informations	7

Préambule

Essentielles à la mise en œuvre des droits culturels et au développement créatif des territoires, les musiques actuelles et les variétés sont confrontées à de profondes et permanentes mutations, encore accentuées par la crise sanitaire, économique et sociale que nous traversons. Ce contexte impose ainsi de penser une approche globale de l'écosystème musical en région, associant l'ensemble des parties prenantes dans une dynamique de reconstruction de l'activité et des modèles de développement.

Ce constat, partagé par l'État, le Centre national de la musique (CNM), la Région Nouvelle-Aquitaine et le Réseau des indépendants de la musique (RIM), suppose ainsi d'accompagner la structuration et la relance durable de la filière par la mise au travail d'une approche partagée, décloisonnée, équilibrée et transversale des politiques publiques. Il vient conforter la dynamique du Contrat de filière, initié depuis 2015, qui a permis la mobilisation de plus d'un million cinq cent mille euros et l'expérimentation de quatorze mesures au bénéfice de plus d'une centaine d'acteurs.

Le Contrat de filière 2020-2023, preuve d'un partenariat fort et renouvelé, poursuit donc l'objectif de créer les conditions d'un modèle socio-économique durable pour les acteurs de la filière, notamment par l'accompagnement des différents domaines créatifs et le renforcement des coopérations au sein du vaste ensemble territorial régional.

À cette fin, il met aussi l'accent sur la nécessité, au-delà de l'enjeu culturel, de susciter, soutenir et encourager de nouvelles pratiques plus responsables et des expérimentations en matière de développement durable et de sensibilisation des personnes à ces sujets.

Ainsi, l'État, le Centre national de la musique, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Réseau des indépendants de la musique confirment, à travers cette convention pluriannuelle 2020-2023, leur volonté de poursuivre le dialogue au sein de l'écosystème des musiques actuelles et des variétés et d'accompagner de manière durable et pérenne les acteurs dans les mutations qu'ils rencontrent.

1 - Présentation de l'appel à projets

1.1 - Objectifs de l'appel à projets

Par la nature de leurs activités, les lieux de musiques actuelles sont d'importants consommateurs d'énergie. La diversité de services rendus par ces lieux (accueil de résidences, actions de médiation, bureaux, diffusion de concerts, bar...) a pu montrer que les équipements étaient mal dimensionnés et souvent peu voire pas adaptés aux services énergétiques attendus.

Les deux années d'expérimentation de cet appel à projets ont montré la pertinence d'accompagner la transition énergétique des lieux de musiques actuelles. Loin de solutions toutes faites, cet accompagnement se donne pour objectif de fournir les clés de compréhension pour repenser l'aménagement de son lieu, son fonctionnement et par répercussion son projet, et ce, de façon durable.

En fédérant autour de leur projet un grand nombre de personnes, les acteurs de musiques actuelles peuvent par ailleurs jouer un rôle essentiel auprès de la société dans la prescription et l'accompagnement à la transition énergétique.

L'objectif de cet appel à projets est d'accompagner les acteurs de musiques actuelles dans l'élaboration d'une stratégie permettant la transition énergétique de leur lieu. Cet accompagnement doit permettre une meilleure compréhension des enjeux énergétiques par les structures accompagnées et leur collectivité de proximité afin de leur donner les outils nécessaires à la conception et à l'élaboration d'une stratégie globale.

1.2 - Projets cibles

Les structures concernées par le projet s'engagent à inscrire cet accompagnement dans une stratégie globale et territoriale. Une attention particulière sera portée aux projets avec un délai de mise en application à court ou moyen terme (3 ans).

Est éligible toute personne morale (privée, publique) propriétaire ou exploitante d'un lieu dont l'activité principale s'inscrit dans le champ des musiques actuelles (salle de concert, école de musique, locaux de répétitions, etc.).

Dans le cas où le projet impliquerait plusieurs interlocuteurs (exemple d'une candidature concernant un bâtiment public géré par une association), le porteur de projet devra justifier de l'engagement des différentes parties prenantes dans cette phase de l'accompagnement à la transition énergétique.

Le comité d'attribution sera particulièrement attentif à l'engagement de la collectivité locale propriétaire du bâtiment, par le biais d'un courrier de soutien à la démarche. Celle-ci pourra être invitée, auprès de la structure, à l'audition par le comité de sélection.

Une attention particulière sera portée aux projets ayant un impact durable sur l'écosystème et/ou le territoire, et associant une réelle diversité d'acteurs de l'écosystème musical et/ou territorial.

1.3 - Nature de l'aide

Le soutien se traduira par un temps de sensibilisation au design énergétique¹ et par l'accompagnement individuel de la structure sous forme de diagnostic énergétique (visite du lieu puis élaboration partagée d'un plan d'action ou rédaction d'un rapport). Cet accompagnement est assuré par un énergéticien de l'Institut négaWatt et doit pouvoir être réalisé en 2021.

1.4 - Critères d'éligibilité et bénéficiaires

La candidature doit être portée par une structure de musiques actuelles et de variétés, son siège devra être situé sur le territoire de la Région Nouvelle-Aquitaine. Cette structure doit se trouver, au moment de l'attribution de l'aide, dans une situation de régularité au regard de l'ensemble de ses obligations professionnelles. L'obligation d'affiliation au CNM, ainsi que le paiement de la taxe sur les spectacles de variétés, ne concerne que les structures relevant du champ du CNM.

Il est important que chaque structure lauréate se rende disponible pour le parcours d'accompagnement. Dans le cas où le projet impliquerait plusieurs partenaires (collectivités ou

¹ Le design énergétique est une méthode permettant de « lire » le fonctionnement des bâtiments en interrogeant plusieurs paramètres (conditions naturellement fournies par le bâtiment, besoins énergétiques des usagers, conditions techniques...).

autres), il sera également important que ces derniers prennent une part active dans cet accompagnement.

Une attention particulière sera portée à l'état d'avancement du projet. Dans les cas de rénovation, les structures ayant déjà amorcé des travaux ne pourront être éligibles à cet appel à projets.

1.5 - Critères d'appréciation et autoévaluation

Cette grille d'autoévaluation est conçue pour aider les candidats à répondre au formulaire en ligne et à mieux cerner leur projet.

Elle est commune à tous les appels à projets. Elle ne cible donc pas telle ou telle thématique (coopérations professionnelles, projets de proximité...), mais vise à clarifier les enjeux principaux de l'ingénierie de projet (cohérence avec la politique publique, gouvernance et pertinence du projet, impact sur les parties prenantes...).

Cette même autoévaluation vous sera proposée au moment du bilan du projet, afin de vous aider à mesurer sa réalisation et les écarts éventuels avec vos objectifs initiaux.

Ces éléments permettront, par exemple, de mesurer les besoins en accompagnement des acteurs et de faire évoluer les dispositifs en conséquence (évaluation de cette politique publique à l'issue de l'expérimentation en cours, transparence et équité de la politique publique...).

Indicateurs	0	1	2	3	4
Réponse aux besoins du territoire et de ses acteurs	Non concerné	La démarche est déconnectée des acteurs et des bénéficiaires. Les besoins ne sont pas identifiés.	Les besoins du territoire et/ou des acteurs ont été identifiés de manière informelle.	Un diagnostic territorial a permis d'identifier les besoins.	Un diagnostic territorial partagé avec les acteurs et les bénéficiaires a permis d'identifier et de formaliser les besoins.
Caractère expérimental du projet (socialement, artistiquement, en termes de méthode, de gouvernance...)	Non concerné	Projet qui n'apporte pas de réponse nouvelle à la thématique abordée.	Le caractère expérimental du projet est réel, mais peu significatif.	Le caractère expérimental du projet est évident, dans la solution apportée ou dans les méthodes utilisées.	Le caractère expérimental du projet est évident, dans la solution apportée et dans les méthodes utilisées.
Adaptation de l'action au projet général et/ou à la stratégie de la structure bénéficiaire	Non concerné	L'action est déconnectée du projet général ou peu cohérente par rapport à la stratégie globale de la structure.	Le projet est partiellement relié au projet général ou à la stratégie de la structure. Le lien est peu ou mal formulé.	Les axes principaux du projet correspondent ou contribuent à la stratégie générale de la structure.	Le projet est pleinement intégré et cohérent dans le projet général ou la stratégie de développement de la structure. Cette stratégie est clairement exprimée.

Indicateurs	0	1	2	3	4
Dimension artistique du projet	Non concerné	L'aspect artistique du projet est absent.	L'aspect artistique du projet est insuffisamment formulé.	L'aspect artistique du projet est présent, mais secondaire.	Les objectifs du projet reposent essentiellement sur des considérations artistiques.
Diversité et cohérence des partenaires mobilisés	Non concerné	Peu de diversité dans le collectif. Collaborations entre des structures ayant des activités similaires.	Collectif dense, mais peu d'attention portée à la complémenta-rité des activités des structures.	Nombre modeste de structures, mais une vraie complémenta-rité des activités des partenaires.	Le collectif est dense et diversifié. Les collaborations se font entre structures aux activités complémentaires.
Gouvernance et missions des partenaires	Non concerné	Les partenaires interviennent de façon ponctuelle et informelle.	Les missions des partenaires sont formalisées, mais ponctuelles.	Les partenaires interviennent à chaque étape, mais leurs missions ne sont pas formalisées.	Les missions des partenaires sont formalisées et opèrent à chaque étape.
Modèle économique du projet	Non concerné	Peu ou mal formulé, peu ou pas sécurisé à court ou moyen terme.	Modèle économique formulé, mais uniquement sur une vision à court terme.	Amorce d'hybridation des ressources du modèle économique. Vision de la sécurisation du projet à moyen terme.	Véritable hybridation du modèle économique (ressources très diversifiées et innovantes...). Modèle économique bien formulé, stable à long terme et pertinent.
Impact du projet sur la création ou la sécurisation de l'emploi et sur la qualité des emplois	Non concerné	Le projet ne génère pas d'emploi, ni permanent ni artistique.	Le projet crée ou sécurise potentiellement des emplois, mais la stratégie à ce sujet n'est pas ou est mal formulée.	Le projet crée ou sécurise des emplois administratifs, techniques ou artistiques, mais seulement à court terme. La durabilité et/ou la qualité de ces emplois n'est pas assurée.	Le projet crée ou sécurise des emplois administratifs, techniques ou artistiques, à court terme et à long terme, notamment permanents. La qualité des emplois et la parité femmes/hommes sont pris en compte.

Indicateurs	0	1	2	3	4
Prise en compte des enjeux environnementaux	Non concerné	Pas de prise en compte malgré des impacts envisageables.	Quelques actions partielles dont l'impact est limité ; pas de diagnostic.	Réelle volonté de prise en compte et mise en œuvre de quelques actions cohérentes ; diagnostic non exhaustif ou principalement intuitif.	Mise en œuvre de nombreuses actions cohérentes à partir d'un diagnostic complet du projet et du territoire ; stratégie environnementale claire.
Impacts et contribution à l'intérêt général, à la structuration de la filière et à la diversité culturelle	Non concerné	Le projet impacte essentiellement la structure porteuse.	Le projet impacte essentiellement les porteurs et partenaires du projet.	Le projet impacte essentiellement les porteurs et partenaires du projet, mais aussi les bénéficiaires.	Le projet impacte les porteurs, partenaires et bénéficiaires du projet, ainsi que le territoire et/ou la filière et/ou possibilité d'essaimage.

1.6 - Montant de l'aide et cofinancement

Les structures dont le projet sera accompagné au titre de cet appel à projets pourront, le cas échéant, bénéficier de crédits relevant des dispositifs de droit commun de la Région ou de l'État.

Elles peuvent également solliciter, en complément ou en parallèle des aides liées à cet appel à projets, les autres dispositifs du Fonds créatif en Nouvelle-Aquitaine (soutien au transfert de savoir-faire, mesures liées à la mobilité, etc.).

2 - Modalités de réponse et instruction des dossiers

2.1 - Modalités de réponse

Pour répondre à cet appel à projets, les candidats doivent compléter un formulaire en ligne avant le **22 mars 2021**. Pour y avoir accès, merci de vous rendre sur la page de l'appel à projets correspondant sur le site Internet www.musiquesactuelles-na.org

Confidentialité : les réponses et documents transmis dans le cadre de cet appel à projets seront soumis à la plus stricte confidentialité et ne seront communiqués que dans le cadre du comité stratégique et du comité d'attribution mis en place.

2.2 - Sélection et instruction des dossiers

La date limite de dépôt de dossier de l'appel à projets est fixée au 22 mars 2021. Les candidatures dûment complétées doivent impérativement être déposées avant cette date. Aucun dossier ne sera accepté au-delà de cette échéance.

Pour toute question, la relation aux candidats est centralisée à l'adresse suivante contact@musiquesactuelles-na.org, qui assurera la liaison avec les membres du comité d'attribution du Fonds créatif Nouvelle-Aquitaine.

La gestion de cet appel à projets ainsi que l'instruction des dossiers et l'attribution des aides relèvent d'un comité d'attribution composé de trois représentants de la Région Nouvelle-Aquitaine, trois représentants du CNM et trois représentants de l'État (DRAC et DREAL). Le comité d'attribution instruit les candidatures (dossiers déposés en ligne), valide les dossiers éligibles et propose une répartition des aides attribuées au titre de cet appel à projets.

Tous les porteurs de projet seront informés par écrit des avis émis par le comité d'attribution.

Le rôle du comité d'attribution est également d'accompagner les porteurs de projet dans la démarche précédant le dépôt d'une candidature, pour ceux qui en exprimeraient le besoin. Des auditions ponctuelles des candidats pourront être organisées si besoin, à l'initiative du comité d'attribution, pour vérifier la bonne compréhension de l'action proposée, en approfondir certains aspects et répondre aux questions qu'elle pourrait soulever.

2.3 - Accompagnement et informations

Accompagnement des candidatures

Le Réseau des indépendants de la musique est chargé de la coordination du Contrat de filière et de l'accompagnement des acteurs. En ce sens, l'ensemble de l'équipe du RIM est à votre disposition pour la réflexion sur votre projet, le dépôt des candidatures ou la mise en œuvre de vos actions. Vous pouvez retrouver l'ensemble des contacts du RIM ici : <http://le-rim.org/contact/>

Malika Vignon, Ugo Cazalets et Florent Teulé sont vos interlocuteurs privilégiés, en charge de l'adresse contact@musiquesactuelles-na.org

Site Internet

Afin d'accompagner la construction des projets et des candidatures, le CNM, la Région Nouvelle-Aquitaine, l'État et le RIM ont souhaité mettre à disposition des acteurs un site Internet dédié aux différents appels à projets. L'objectif est d'offrir un espace d'information sur les différentes mesures (formulaire en ligne, documents de présentation, grille d'évaluation, questions/réponses ou tout autre sujet utile à la définition des projets) ainsi que sur l'ensemble des éléments relatifs au Contrat de filière « musiques actuelles et variétés » en Nouvelle-Aquitaine.

Ce site est à retrouver à l'adresse www.musiquesactuelles-na.org

Information et contacts

Pour plus d'informations concernant cet appel à projets, vous pouvez donc vous rendre sur le site Internet www.musiquesactuelles-na.org, prendre contact avec le comité d'attribution à contact@musiquesactuelles-na.org ou avec vos interlocuteurs de proximité aux adresses suivantes :

La Région Nouvelle-Aquitaine :

- Baptiste De Bringas (Bordeaux) : baptiste.debringas@nouvelle-aquitaine.fr
- Catherine Delpeuch (Limoges) : catherine.delpeuch@nouvelle-aquitaine.fr
- Rachel Nicolas (Angoulême) : rachel.nicolas@nouvelle-aquitaine.fr

Le Centre national de la musique :

- Clémence Lezier : clemence.lezier@cnm.fr

L'État - Direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine

- Pierre Blanc (Bordeaux) : pierre.blanc@culture.gouv.fr
- Marianne Valkenburg (Limoges) : marianne.valkenburg@culture.gouv.fr
- Chantal de Romance (Poitiers) : chantal.de-romance@culture.gouv.fr

L'État - Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement

- Philippe Garin (Limoges) : philippe.garin@developpement-durable.gouv.fr



2020-2023

CONTRAT DE FILIÈRE

MUSIQUES ACTUELLES ET VARIÉTÉS

~ NOUVELLE-AQUITAINE ~